

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE  
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

---

TOME VINGT-DEUXIÈME

---

1905

---

LYON  
H. GEORG, LIBRAIRE  
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS  
MASSON & C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES  
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1904

Dans le prolétariat, les rôles sont souvent retournés.

Le mariage est une institution qui varie avec les couches sociales. Ce ne sont que par des coupes successives comparées entre elles à des époques différentes que l'on peut étudier l'évolution de la famille.

*M. Bertin.* — Dans le prolétariat, il y a quelques années, le mouvement vers l'union libre avait été si prononcé que les coopératives donnaient des droits à la compagne stable de l'ouvrier. Cela a disparu actuellement, ce qui tendrait à démontrer la diminution de cet état de choses.

*M. Depéret.* — M. Lacassagne se place au point de vue de l'état actuel de la société, M. Giraud-Teulon au point de vue de ce qui a été fait autrefois.

On doit faire profit, dans cette étude, des évolutions des peuples primitifs, même des animaux et des anthropoïdes.

Quant à savoir si c'est le mariage ou la civilisation qui ont commencé, cela semble plus difficile.

*M. Lacassagne.* — M. Penot, s'inspirant des travaux de M. Giraud-Teulon, s'est arrêté au Code civil. Nous avons tenu à combler cette lacune depuis cette époque jusqu'à nos jours et à étudier cette évolution à une époque moderne.

#### NOTE SUR UN CAS DE PSEUDO-HERMAPHRODISME AVEC AUTOPSIE

PAR J. JARRICOT

Interne à l'Asile public d'aliénés du Jura.

L'asile d'aliénés de Saint-Ylie recevait, il y a quelques mois, pour cause d'affaiblissement sénile, un hypospade périnéo-scrotal qui avait été, soixante-quatre ans auparavant, inscrit sur les registres de l'état civil comme appartenant au sexe féminin, et doté des prénoms — sous lesquels nous le désignerons ici — de Marie-Clémence.

Comment l'erreur explicable des premiers jours ne fut-elle jamais rectifiée ? Quelles furent la vie et les aventures génitales de ce malheureux ? Il ne nous a pas été possible de recueillir à ce sujet le moindre renseignement précis. De toute sa vie écoulée — solitaire depuis longtemps — dans le même petit village des montagnes du Jura, rien n'a éveillé l'attention, sinon, dans ces derniers mois, sa déchéance intellectuelle.

Aussi bien, les contemporains de la jeunesse de Marie-Clémence sont aujourd'hui tous disparus. Et quant aux souvenirs personnels du malade, confus, vagues, contradictoires même, ils ne laissent rien retenir des interrogatoires.

Bref, rien n'éclaire le passé de ce pseudo-hermaphrodite ; et la seule chose bien certaine, c'est qu'il a vécu soixante-quatre années revêtu d'habits de femme, sans que personne, vraisemblablement — pas même lui, peut-être ! — n'ait soupçonné son véritable sexe.

L'erreur, pourtant, nous a paru manifeste, et dès son entrée à l'asile. Sans parler d'une barbe dont l'invasion au menton et sur les joues réclamait l'intervention quotidienne du rasoir, la taille élevée, les traits accentués, la voix rude, la poitrine plate, tout, dans Marie-Clémence, retenait l'attention ; l'examen de la région génitale levait, du reste, tous les doutes.

Revêtu d'habits appropriés, il fut transféré de la division des femmes, où il avait été domicilié primitivement, dans celle des hommes. Mais cependant que des démarches étaient faites en vue d'obtenir la rectification de son état civil, une chute dans un escalier, entraînant une fracture du crâne, rendit inutile cette tardive justice.

Après avoir moulé et photographié la région intéressante, nous l'avons disséquée avec soin. Nous apportons ici le résultat de cette modeste contribution anatomique à l'étude du pseudo-hermaphrodisme par hypospadias périnéo-scrotal.

Marie-Clémence étant examiné dévêtu, debout, face à l'observateur et les talons joints, voici ce qu'on pouvait observer :  
Sous un front haut et profondément ridé, les arcades sour-

cilières sont saillantes ; la mandibule est lourde ; ses angles sont accentués ; d'épaisses apophyses d'Albrecht existent à droite et à gauche. Au-dessous d'un cou maigre, court, aux muscles apparents et puissants, une poitrine velue s'étale, sans autre saillie qu'un voussure sternale assez prononcée. Les membres supérieurs sont maigres et dessinent les muscles. Le torse est droit ; il n'est coupé que par un sillon pigmentaire dû à la constriction des jupons. Les hanches sont étroites, le ventre est velu, surtout sur la ligne blanche. On aperçoit, dans l'aine droite, une tumeur ovoïde simulant une pointe de hernie. Les membres inférieurs ne sont nullement arqués. Les téguments sont couverts, depuis la région inguinale jusqu'à mi-jambe, d'une végétation pileuse abondante. La région génitale, enfin, masquée à demi de poils drus et vigoureux, ne laisse guère entrevoir qu'une sorte de sac médian, ridé et flaccide.

En somme, rien, dans l'habitus de Marie-Clémence vu de face, ne rappelle la femme. L'aspect masculin s'accroît encore, s'il est possible, dans l'examen du même sujet vu de dos. L'étroitesse du bassin, en effet, se précise ; et, sans insister sur l'absence de toute ensellure, sur l'aplatissement de la région fessière, sur l'exubérance de la végétation pileuse ano-périnéale, le losange de Michaëlis, bien délimité, s'effile, nettement viril.

Si, plaçant maintenant Marie-Clémence en position gynécologique dorso-lombaire, nous descendons à un examen plus approfondi des organes sexuels, voici les dispositions singulières qui deviennent apparentes. Le sac médian, récliné à gauche, laisse apercevoir une formation homologue droite, un peu postérieure. Le sac gauche donne au palper tous les caractères d'un scrotum renfermant un testicule normal ; le sac droit donne, au contraire, au palper, la sensation d'un fin varicocèle. Le réflexe crémastérien existe, d'ailleurs, des deux côtés, mais à peine sensible à droite.

Accolés par leur bord interne, les deux sacs délimitent un sillon de 1 cm. 5 environ de profondeur. L'aspect général de la

région rapelle, par suite, quelque peu celui d'une vulve dont les petites lèvres ne seraient pas apparentes. A la partie supérieure de ce sillon, on rencontre, sous un volumineux capuchon, une sorte de pénis rudimentaire et imperforé. Cet organe s'accole spontanément au sillon et le masque en totalité. A la partie inférieure de ce sillon, un infundibulum de 3 centimètres de profondeur se dissimule à demi derrière une mince membrane de forme semi-lunaire. Cet infundibulum admet l'intromission de la première phalange de l'index ; il se termine en cul-de-sac. Il présente à sa face antéro-supérieure un orifice qui n'est autre que le méat urinaire.

Contrôlant par le scalpel ces résultats de l'inspection sur le vivant, voici enfin les dispositions précises que nous avons relevées.

1° *Glandes génitales proprement dites et scrotum.* — C'est bien un testicule que le palper reconnaissait dans le sac scrotal gauche, simulant une grande lèvre. Le poids de cette glande — épидидyme compris — est de 32 grammes. Ses dimensions sont les suivantes: longueur, 61 millimètres; largeur, 28 millimètres; hauteur, 35 millimètres. Ces chiffres sont sensiblement supérieurs aux chiffres moyens. Ils le sont d'autant plus que l'âge avancé de Marie-Clémence (64 ans) autorise à admettre une atrophie déjà sensible et que c'est par conséquent d'un cinquième, ou peut-être même d'un quart qu'il conviendrait de les majorer pour avoir les chiffres vrais, atteints à l'âge mûr, pendant la période d'activité. Mais ces chiffres trouvent leur explication dans ce fait que, seul, ce testicule est descendu. Le testicule droit est resté à l'anneau. Il constitue la tumeur ovoïde que l'on rencontrait à la région inguinale. Atrophié, comme c'est la règle, il a entraîné l'hypertrophie par hyperfonctionnement de la glande opposée.

Macroscopiquement — et toutes choses égales, d'ailleurs, c'est-à-dire abstraction faite de l'absence de cloison des bourses, puisque les deux sacs sont indépendants — les tuniques

scrotales semblent normales, quant à leur nombre, leur aspect et leurs rapports entre elles. Les rapports, au contraire, du testicule et de l'épididyme sont insolites à droite et à gauche. A droite, le canal vagino-périnéal a persisté en totalité ; et tandis que le testicule demeure dans l'abdomen, son épидидyme s'est déroulé jusqu'au fond de la bourse. A gauche, au lieu de remonter le long de la paroi scrotale antérieure, le canal déférent, réfléchi en arrière, longe le bord postéro-inférieur du testicule, réalisant ainsi un bel exemple de l'*inversion* assez rare dite *en fronde*.

2° *Débris embryonnaires annexés au testicule*. — La recherche a été négative quant au *vas aberrans* de Roth et quant aux *hydatides de Morgagni*. Nul à droite, l'*organe de Giraldès* est rudimentaire à gauche (6 mm. dans son plus grand diamètre). Le *vas aberrans* de Haller est, au contraire, remarquablement développé à gauche, le seul côté où il existe. Il se détache de la portion initiale du canal déférent. Il présente une série de renflements olivaires, qui sont dus à des dépôts cristallins où l'examen microscopique et l'analyse chimique décèlent du phosphate bicalcique, un peu de phosphate amoniaco-magnésien, avec, çà et là, irrégulièrement répartis, des cristaux à quatre pans terminés par des pyramides. Ces cristaux sont tout à fait semblables, comme aspect, à ceux obtenus par Bayard, par évaporation lente du sperme, identiques eux-mêmes à ceux signalés par Charcot dans le sang leucocythémique.

3° *Vésicules séminales et prostate*. — Ces organes affectent entre eux les rapports habituels ; leurs dimensions, toutefois, sont anormales.

Tandis que la vésicule séminale droite n'existe qu'à l'état de traces, celle de gauche est fort volumineuse. Elle est, du reste, comme le *vas* de Haller, distendue de dépôts cristallins. Le canal éjaculateur droit est partiellement oblitéré. Il pénètre, en même temps que le gauche, à travers la prostate, pour venir s'aboucher dans l'urètre ; mais on ne trouve, au point de leur abouchement, ni veru, ni orifice d'un utricule. Quant à la

prostate elle-même, elle n'offre guère de remarquable que l'hypertrophie assez accentuée de son lobe médian.

4° *Urètre et vessie.* — Rien à signaler quant à la constitution et quant aux rapports de la vessie. Le canal urétral appartient au type féminin. Très court — 48 millimètres seulement — il semble à peu près droit. La très légère courbure, à concavité antéro-supérieure, qu'il présente au cathétérisme, n'est guère sensible que dans le dernier tiers du conduit. La lumière admet facilement une sonde de 6 millimètres. L'orifice supérieur répond, comme d'ordinaire, à l'angle antérieur du trigone vésical. L'orifice inférieur est normalement masqué par le clitoris. Ce dernier organe étant fortement récliné en haut, le méat apparaît dans la dernière portion du sillon interscrotal, à la face antéro-supérieure de l'infundibulum vaginal. Sa forme est vaguement elliptique. Il est un peu enfoncé dans les replis muqueux.

5° *Clitoris.* — Lorsque, pour découvrir le sac scrotal droit, on récline en haut et à gauche le sac homologue, on aperçoit, sur la ligne médiane, un organe allongé de haut en bas, et dont la saillie se dissimule sous un large repli cutané finement plissé. Vient-on à déplisser, en l'attirant en haut, cette sorte de prépuce ou de capuchon, on met à nu un cône érectile de 15 millimètres de diamètre sur 23 millimètres environ de hauteur. A première vue, la disposition de ce cône rappelle tout à fait celle du gland pénien. On remarque, toutefois, qu'il est imperforé et dépourvu de filet. Le prépuce a, d'ailleurs, un aspect singulier. Exubérant — il double sensiblement le volume du gland — il envoie vers la face interne des poches scrotales deux prolongements latéraux en forme d'ailes triangulaires. Le peu d'extensibilité de ces prolongements, les dimensions exagérées de la portion préputiale proprement dite, tout incline à croire que ce volumineux capuchon devait apporter aux tentatives de coït — avouées par Marie-Clémence — le plus désolant obstacle.

Aussi bien, la constitution de ce pénis rudimentaire est celle d'un clitoris, car il ne présente pas trace d'un corps spongieux,

mais seulement deux corps caverneux, s'attachant, comme à l'ordinaire, par deux racines, aux branches ischio-pubiennes. Il existe un ligament suspenseur assez ténu, un ligament fibreux de Luschka bien développé. Enfin, les dimensions de l'organe sont les suivantes : longueur totale, 6 centimètres ; longueur de la portion libre, 43 millimètres.

Mais les dimensions ne sont pas le seul point à signaler dans ce clitoris phalloïde. Le scalpel, en effet, rencontre, à la face inférieure des corps caverneux, à 5 millimètres au-dessous d'eux et sur toute la longueur du tiers moyen de cet organe, un utricule borgne, qui présente la disposition suivante :

Sa forme générale est celle d'un Y aux branches divergentes courtes. Les trois branches se terminent en cul-de-sac. Les branches courtes sont circulaires à la coupe. Leur lumière est de 4 millimètres environ, leur longueur de 6 millimètres. La branche médiane est beaucoup plus longue (20 mm.) et beaucoup plus volumineuse. Elle a une forme olivaire ; elle est suffisamment renflée en son milieu pour admettre l'index.

Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont empêché de pratiquer l'examen histologique, qui eût peut-être apporté quelques éclaircissements. La signification de cet utricule, en tout cas, nous échappe absolument. Et nous répudions à son endroit toute hypothèse ; la gratuité en serait absolue.

Il en est de même, du reste, de l'infundibulum précédemment signalé à l'extrémité inférieure du sillon interscrotal. Sans doute, il est très vraisemblable qu'il s'agit là d'une ébauche de vagin et que le septum semi-lunaire qui l'obture en partie est l'ébauche lui-même d'un hymen. Il n'en est pas moins vrai qu'il serait illégitime de l'affirmer sans autre argument que celui d'une vague ressemblance.

A cette description convient-il de joindre maintenant quelques remarques d'embryologie, d'anthropologie générale ou d'anatomie artistique ? Il semble bien difficile de le faire sans répéter tout uniment ce qui a été dit déjà par les observateurs de cas analogues. Nous nous bornerons donc à insister ici sur

le vif intérêt, sur l'urgence qu'il y a de signaler — sinon de décrire — tous les cas de ce genre, pour *arriver à la modification nécessaire du Code civil français*. Si, en effet, des Codes étrangers ont pris des dispositions spéciales en vue de sauvegarder les intérêts des individus de sexe douteux, leur exemple n'a pu déterminer encore nos jurisconsultes. Mais peut-être, comme le laissait entendre M. le professeur Lacassagne ici même, lors de la présentation d'Elisa J... (1), leur indifférence n'est-elle fonction que de leur ignorance du nombre réel de ces malheureux.

## DISCUSSIONS

*M. Lacassagne.* — M. Jarricot ne voit dans cette observation qu'un intérêt artistique, médical et anthropologique.

Il y a, à côté de cela, un côté sociologique sur lequel nous voulons appeler l'attention. Les médecins, en France, sont obligés de déclarer le sexe du nouveau-né. Or, il n'y a que deux sexes au point de vue légal. A l'étranger, il y a un sexe douteux, qui permet d'attendre que le sexe se soit affirmé à la puberté, pour que l'on puisse se prononcer.

On peut observer, en effet, des erreurs déplorables avec la manière de faire actuelle. M. Tessier père a rapporté l'histoire d'un prêtre, déclaré du sexe masculin, et qui était une femme, ne s'étant aperçu de son sexe qu'à l'apparition de ses règles.

Il semble que la société et la législation devraient remédier à cet état spécial. On devrait pouvoir ne pas se prononcer à la naissance sur ces cas douteux, qui font donner parfois à un être une éducation vicieuse.

Il suffirait au législateur d'ajouter à la législation sur l'état civil ces quelques mots : On déclarera le sexe si cela est possible, sans cela on mettra sexe douteux.

*M. Depéret* voudrait savoir ce que l'on fait à l'étranger pour ces enfants, au point de vue éducation.

*M. Lacassagne* n'a pas de renseignements très précis à cet égard. Il a présenté à la Société d'Anthropologie un homme

(1) Séance du 14 janvier 1899.

qui a été longtemps dans une maison de tolérance comme servante, servant au besoin aux plaisirs des habitués, par une fente spéciale, sorte de cul-de-sac vaginal.

Il pourra rappeler également le cas de la fille d'un commandant d'artillerie, qui a été rendue à son sexe par une opération chirurgicale.

#### PRÉSENTATION

*M. Locard* présente la thèse de *M. Marvy* sur le Thymus.

Adaptant les faits relatés dans la première partie de sa thèse et l'étude anatomique et physiologique qu'il a faite du thymus aux applications médico-légales, l'auteur élargit le sujet, restreint jusqu'alors aux constatations de l'hypertrophie de l'organe envisagée comme cause de mort subite, et prétend que l'atrophie du thymus à un âge où il existe normalement et les modifications que lui font subir certaines intoxications peuvent donner des indications utiles à l'expert.

Chez l'enfant âgé de moins de deux ans, l'organe s'atrophie dans les maladies cachectisantes, il conserve ses dimensions quand la mort résulte d'une maladie aiguë. Ces constatations ont été corroborées par des expériences sur des animaux soumis au jeûne. Il est donc utile d'examiner le thymus des cadavres d'enfant pour la connaissance des causes de la mort. Si l'état du cadavre ne révèle aucune trace de maladies congénitales ou cachectisantes, la constatation de l'atrophie thymique peut créer des présomptions en faveur de la mort par inanition. Par conséquent, dans certains cas où l'état du foie ne pourra permettre la docimasia hépatique, on pourra avoir recours, par l'examen du thymus, à une sorte de docimasia thymique.

Quelques expériences ont fixé l'état de la glande après asphyxie, intoxication oxy-carbonée, intoxication phosphorée. Dans l'asphyxie, simple congestion ; dans l'intoxication oxy-carbonée, foyers hémorragiques étendus ; dans l'intoxication phosphorée, on trouve de la dégénérescence graisseuse, une augmentation des cellules granuleuses et spécialement des myélocytes éosinophiles et neutrophiles.